Image not found or type unknown

LICENCIEMENT ECO SANS PREAVIS ET INDEMNITE LICENCIEMENT

Par **madijes**, le **12/07/2013** à **09:37**

Bonjour
je vais être licenciée pour motif économique
la procédure n'est pas encore engagée
j'ai cependant commencé à chercher et chance on me propose un CDD mais qui commencera donc avant la fin de mon préavis une fois ma lettre de licenciement reçue.
j'ai vu sur un site qu'un accord interprofessionnel rendu en 1969 prévoit que le fait de trouver un autre emploi est un motif valable pour ne pas effectuer son préavis.
je souhaiterais donc savoir si je peux donc ne pas faire le préavis (sachant que mon patron ne s'y opposera pas nos relations étant excellentes), je ne serai donc pas payée pendant la période du préavis mais par contre aurais-je droit à mon indemnité de licenciement ?

Par **P.M.**, le **12/07/2013** à **10:03**

Bonjour,
Je n'ai pas connaissance de cet accord interprofessionnel mais la Convention Collective applicable peut prévoir une dispense d'effectuer tout ou partie du préavis si vous avez retrouvé un nouvel emploi...
Par ailleurs, l'employeur peut toujours vous dispenser par écrit d'en effectuer également tout ou partie à votre demande sans donc avoir à le payer après la date du dernier jour travaillé mais sans que cela n'impacte vraiment l'indemnité de licenciement, l'ancienneté étant calculée alors jusqu'à ce jour...

Par **madijes**, le **12/07/2013** à **10:24**

malheureusement ma convention n'en parle pas
c'est pour cela que j'ai cherché dans d'autres textes mais on trouve tout et son contraire sur internet donc pas évident
merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés